



Paris, le 21 mars 2020

Monsieur David Belliard

Président du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Madame Fatoumata Koné

Vice-présidente du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Monsieur Pascal Julien

Vice-président du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Madame Anne Hidalgo

Maire de Paris

Monsieur Didier Lallement

Préfet de Police

Monsieur Michel Cadot

Préfet de Paris

Madame la Maire, Messieurs les Préfets de Police et de Paris,

En cette période de crise sanitaire d'une ampleur inédite dans l'histoire récente de notre ville, le Groupe Écologiste de Paris tient tout d'abord à exprimer son plein soutien aux personnels de la Ville de Paris, de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Paris mobilisés pour assurer au quotidien leur mission de service public, dans un contexte d'exposition accrue au risque.

Si les efforts coordonnés de vos services ont permis de limiter la propagation du virus Covid-19 au sein de la population, la situation des personnes sans-abri à Paris et en Ile-de-France reste à nos yeux extrêmement préoccupante.

La vulnérabilité de ces personnes, déjà très grande en temps normal, s'est encore dégradée avec la progression de l'épidémie : pour elles, pas de savon ni d'eau permettant de réaliser les gestes « barrière », pas de chez-soi pour adopter les mesures de confinement, pas d'espace suffisant dans les campements de rue pour respecter la distanciation sociale, pas de possibilité de contacter le 115.

Le ministre du Logement a récemment annoncé plusieurs mesures importantes pour venir en aide aux personnes en situation de rue, qu'il s'agisse de l'enveloppe supplémentaire de 50 millions d'euros, de la création de centres de desserrement à Paris, Nanterre et Argenteuil, ou de la réquisition de 170 chambres d'hôtel d'ici la fin de la semaine à Paris.

La Ville de Paris, de son côté, a mis à disposition de l'État la moitié de ses gymnases, et ses cinq centres de santé au service des centres d'hébergement. Elle a également maintenu l'activité de tous les bains-douches municipaux, et permis la garde des enfants des professionnels de santé ou personnels indispensables au système de santé. Des masques de protection ont en outre été mis à disposition des agents du secteur médico-social par la ville.

Nous saluons toutes ces mesures qui vont dans le bon sens, mais nous craignons qu'elles se révèlent insuffisantes face à la pénurie de bénévoles qui se profile dans les associations (à cause de la fermeture des écoles, d'arrêts de travail ou de la simple peur de contagion), à la progression prévisible du nombre de personnes contaminées, et au nombre de personnes sans-abris en

Ile-de-France où des campements de rue se reforment après chaque évacuation sans solution durable de relogement.

A la suite des 24 associations co-signataires du communiqué du 17 mars, qui alertaient sur la fragilité des personnes sans-abris, le Groupe Écologiste de Paris demande donc aux Préfectures de Police et de Paris la mise en place des mesures suivantes :

- la réquisition de tous les lieux disponibles et adaptés, et prioritairement les espaces individuels - comme les chambres d'hôtels - qui permettent de respecter les mesures de confinement, afin d'y héberger durablement et dans des conditions de sécurité sanitaire adéquates toutes les personnes sans-abri en Ile-de-France, indépendamment de leur statut administratif ;
- la création de nouvelles places d'hébergement spécifique accompagné pour les usager.e.s de drogue en situation de rue, et la réouverture des CSAPA, CAARUD, SCMR et espaces de repos pour assurer leur accueil ;
- la mise en place de distributions alimentaires organisées par les pouvoirs publics, pour pallier à la pénurie croissante de bénévoles et assurer la continuité de cette mission d'intérêt général ;
- l'installation/réouverture des sanisettes et points d'eau, et la mise à disposition de savon et de gel hydro-alcoolique afin que les personnes à la rue puissent appliquer les recommandations sanitaires des autorités ;
- l'interdiction des expulsions visant les personnes hébergées dans les structures d'urgence ;
- la mise à disposition pour toutes les personnes (bénévoles ou travailleurs sociaux) travaillant au contact continu des personnes sans-abris de matériel de protection sanitaire en quantité suffisante pour réaliser leurs missions (masques, gants, gel hydroalcoolique) ;
- Que les 500 personnes habitant dans le campement de rue d'Aubervilliers, dans des conditions absolument indignes, soient mises à l'abri dans les plus brefs délais, comme cela a été annoncé par la Préfecture de Paris. Nous resterons extrêmement vigilants sur la qualité du protocole médical déployé lors de cette opération.

A la Ville de Paris, nous demandons :

- de créer, comme notre groupe le demande depuis longtemps au Conseil de Paris, un lieu d'accueil spécifique, de jour et de nuit, pour les jeunes isolés étrangers. Le collectif pour la Mise à l'Abri des Mineurs isolés Etrangers (MaMIE) a récemment montré que des espaces appartenant à la Ville et susceptibles d'accueillir ce public existent, comme au 14 avenue Parmentier dans le 11e arrondissement : ils doivent donc être mobilisés ;
- de mobiliser des traducteurs en nombre suffisant pour accompagner les travailleurs sociaux et s'assurer de la bonne compréhension des mesures de protection sanitaire par les personnes exilé.e.s maîtrisant peu ou pas le français.

En espérant que les moyens exceptionnels mis en oeuvre pour répondre à cette crise perdurent au-delà de l'épidémie (comme le voudraient à la fois les principes d'humanité et de réduction des risques sanitaires), nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur les mesures que vous jugerez appropriées de mettre en oeuvre, et vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

David Belliard



Fatoumata Koné



Pascal Julien

